



DESCRIPTION DES BOURSES

Initiative Stratégique de Formation en Recherche dans le domaine de la Santé de la Reproduction (ISFRSR)

Qui sommes-nous et quels sont nos objectifs ?

L'Initiative Stratégique de Formation en Recherche dans le domaine de la Santé de la Reproduction (ISFRSR) a été développée par l'Association des professeurs en obstétrique et gynécologie (APOG) en collaboration avec les départements d'obstétrique-gynécologie de seize universités canadiennes et aussi avec l'appui de chercheurs en médecine familiale, en médecine sociale et préventive, en psychologie, en sociologie, en droit et en sciences infirmières.

Le programme de formation s'appuie sur 2 éléments innovateurs majeurs :

- 1) Le développement d'opportunités de formation transdisciplinaire au sein desquels les étudiants seront amenés à prendre conscience des répercussions sociales et éthiques de la recherche en santé de la reproduction.
- 2) Le développement d'un environnement d'apprentissage virtuel, incluant un matériel didactique interactif d'excellente qualité et dont les cours et les modules seront accessibles aux étudiants et étudiantes partout au Canada.

D'excellentes équipes de chercheurs sont à la base du programme de formation. Elles adoptent une approche multidisciplinaire afin de répondre aux questions d'importances majeures pour la population dans le domaine de la santé de la reproduction, notamment la prééclampsie, la prématurité, l'utilisation appropriée des technologies médicales, les techniques de reproduction assistée et les comportements sexuels à risque.

Notre programme vise à créer une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs dans le domaine de la santé de la reproduction qui sera préparée à surmonter les défis à venir, ainsi qu'à élaborer des solutions efficaces et durables.

Bourses d'appariement entre l'ISFRSR et les départements universitaires pour maîtrise et doctorat

Description des bourses

Les bourses de maîtrise et de doctorat impliquant des fonds d'appariement seront de 18 000\$ par année dont 9 000\$ provenant de l'ISFRSR et 9 000\$ provenant du département universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant. La durée de chacune des bourses est de 2 ans pour les étudiantes et étudiants de maîtrise et de doctorat.

Éligibilité

Pour être éligible au programme de bourses de l'ISFRSR, l'étudiant ou l'étudiante doit être admis(e) aux études supérieures dans un programme de formation au sein d'une des universités participantes.

Les bourses seront accordées selon les critères suivants:

- Excellence du dossier académique.
- Approche transdisciplinaire au sein du programme de formation, incluant la question de recherche ainsi que la composition du comité de thèse. De plus, le programme doit couvrir au moins deux des piliers des IRSC (recherche biomédicale, recherche clinique, systèmes et services de santé, santé de la population, dimensions sociales et culturelles de la santé et influence de l'environnement sur la santé).
- Question de recherche ciblant les besoins d'une communauté spécifique avec un plan d'interaction auprès de la communauté ciblée dans le cadre du programme de formation.

Le projet de recherche choisi doit aborder une question en santé de la reproduction concernant une des préoccupations du programme de l'ISFRSR.

Le candidat ou la candidate doit avoir comme directeur(e) ou co-directeur(e) un mentor du programme de l'ISFRSR.

Les candidats et les candidates canadien(ne)s doivent démontrer qu'ils ou qu'elles ont postulé pour une bourse auprès d'une agence provinciale ou nationale au cours de leur formation au sein du programme.

Bourses d'appariement entre l'ISFRSR et les départements universitaires pour post-doctorat

Description des bourses

Les bourses de post-doctorat impliquant des fonds d'appariement seront de 37 000\$ par année dont 20 000\$ provenant de l'ISFRSR et 17 000\$ provenant du département universitaire de l'étudiant ou de l'étudiante. La durée des bourses est d'un an ou de deux ans (sous condition d'un progrès et d'un cheminement acceptable).

Éligibilité

Pour être éligible au programme de bourses de l'ISFRSR, l'étudiant ou l'étudiante doit être admis(e) aux études supérieures dans un programme de formation au sein d'un des universités participantes.

Les bourses seront accordées selon les critères suivants:

- Excellence du dossier académique
- Approche transdisciplinaire au sein du programme de formation, incluant la question de recherche ainsi que la composition du comité de thèse. De plus, le programme doit couvrir au moins deux des piliers des IRSC (recherche biomédicale, recherche clinique, systèmes et services de santé, santé de la population, dimensions sociales et culturelles de la santé et influence de l'environnement sur la santé).
- Question de recherche ciblant les besoins d'une communauté spécifique avec un plan d'interaction auprès de la communauté ciblée dans le cadre du programme de formation.

Le projet de recherche choisi doit aborder une question en santé de la reproduction concernant une des préoccupations du programme de l'ISFRSR.

Le candidat ou la candidate doit avoir comme directeur(e) ou co-directeur(e) un mentor du programme de l'ISFRSR.

Les candidats et les candidates canadien(ne)s doivent démontrer qu'ils ou qu'elles ont postulé pour une bourse auprès d'une agence provinciale ou nationale au cours de leur formation au sein du programme.

Bourses de l'Université Laval

Description des bourses:

Le vice rectorat à la recherche de l'Université Laval offre des bourses de maîtrise et de doctorat. Les fonds sont jumelés à ceux de l'ISFRSR et la bourse est d'une valeur de 18 000\$ par année. Pour les étudiants et étudiantes à la maîtrise et au doctorat, les bourses sont d'une durée de deux ans (sous condition d'un progrès et d'un cheminement acceptable).

Éligibilité

Pour être éligible au programme de bourses l'ISFRSR de l'université Laval, les candidats et les candidates doivent être admis(es) aux études supérieures dans un programme de formation au sein de l'Université Laval.

Les bourses seront accordées selon les critères suivants:

- Excellence du dossier académique
- Approche transdisciplinaire au sein du programme de formation, incluant la question de recherche ainsi que la composition du comité de thèse. De plus, le programme doit couvrir au moins deux des piliers des IRSC (recherche biomédicale, recherche clinique, systèmes et services de santé, santé de la population, dimensions sociales et culturelles de la santé et influence de l'environnement sur la santé).
- Question de recherche ciblant les besoins d'une communauté spécifique avec un plan d'interaction auprès de la communauté ciblée.
- Candidats et candidates provenant des sciences cliniques et des sciences sociales.
- Avoir appliqué pour une bourse à un organisme avec comité de pair.

Le projet de recherche choisi doit aborder une question en santé de la reproduction concernant une des préoccupations du programme de l'ISFRSR.

Le candidat ou la candidate doit avoir comme directeur(e) ou co-directeur(e) un mentor du programme de l'ISFRSR.

Les candidats et candidates canadien(ne)s doivent démontrer qu'ils ou qu'elles ont postulés pour une bourse auprès d'une agence provinciale ou nationale au cours de leur formation au sein du programme.

Bourses complètes de l'ISFRSR pour maîtrise et doctorat

Description des bourses

Les bourses complètes de maîtrise et de doctorat sont de 18 000\$ par année. La durée de chacune des bourses est de 2 ans pour les étudiants et les étudiantes de maîtrise et de doctorat (sous condition d'un progrès et d'un cheminement acceptable).

Éligibilité

Ces bourses sont offertes aux étudiants et étudiantes en sciences sociales, en nursing, en santé communautaire ou en administration de la santé.

Pour être éligible au programme de bourses de l'ISFRSR, l'étudiant ou l'étudiante doit être admis(e) aux études supérieures dans un programme de formation au sein d'une des universités participantes.

Les bourses seront accordées selon les critères suivants:

- Excellence du dossier académique
- Approche transdisciplinaire au sein du programme de formation, incluant la question de recherche ainsi que la composition du comité de thèse. De plus, le programme doit couvrir au moins deux des piliers des IRSC (recherche biomédicale, recherche clinique, systèmes et services de santé, santé de la population, dimensions sociales et culturelles de la santé et influence de l'environnement sur la santé).
- Question de recherche ciblant les besoins d'une communauté spécifique avec un plan d'interaction auprès de la communauté ciblée dans le cadre du programme de formation.

Le projet de recherche choisi doit aborder une question en santé de la reproduction concernant une des préoccupations du programme de l'ISFRSR.

Le candidat ou la candidate doit avoir comme directeur(e) ou co-directeur(e) un mentor du programme de l'ISFRSR.

Les candidates et les candidats canadien(ne)s doivent démontrer qu'elles et qu'ils ont postulé pour une bourse auprès d'une agence provinciale ou nationale au cours de leur formation au sein du programme.

COMMENT POSTULER

Tout candidat doit compléter les formulaires d'admission et doit fournir toute la documentation requise. Pour toute question vous pouvez communiquer avec Isabelle Krauss :

isabelle.krauss@recherche-ste-justine.qc.ca

Les dossiers **complétés** doivent être soumis à l'adresse suivante:

**Initiative Stratégique de Formation dans le domaine de la
Santé de la Reproduction (ISFRSR)**

Centre de recherche, Hôpital Ste-Justine, local 4986B

3175 Côte Ste Catherine

Montréal Québec H3T 1C5

(514) 345-4931 poste 3633 (tél) (514) 345-2195 (fax)